

Point 11 : Suite donnée au document final de la conférence mondiale sur les peuples autochtones

b) Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies

Intervention : Saoudata ABOUBACRINE

Dialogue sur Point 11 : Suite donnée au document final de la conférence mondiale sur les peuples autochtones

b) Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies

Je vous remercie,

Je viens du Sahel, Sahara En Afrique , du peuple autochtone Keltamachek , touarègue,

Tin Hinane fait cette Déclaration conjointement avec le réseau des Peuples autochtones d'Afrique, (AIPN), region Afrique, CMA, Elaye,

Je salue tous mes frères et sœurs autochtones ici présent dans la salle « Matolaham » dans ma langue ainsi que toutes les délégations présentes,

Je salue tous les efforts fournis par les différentes parties afin d'assurer une meilleure protection des droits des peuples autochtones du Monde, nous rappelons encore que ce processus internationale a été établi par les Nations Unies donc par ses états membres, les PA et autres acteurs ne sont pas pour favoriser ce groupe des peuples mais au contraire ce sont des solutions bien murie et réfléchié pour remédier aux violations des droits que subissent ces peuples.

C'est dans ce contexte qu'en plus des mesures prises dans la UNDRIP et autres mesures prises par les Agences des Nations Unies et institutions, ILO 169, déclaration FIDA, es engagements ont été pris à travers le rapport de la conférence mondiale des UN sur les PA en 2014.

Chers Etats membres y compris ceux de nos pays en Afrique rappelez que la survie de nos peuples depend de la mise en œuvre de ces mesures, comme les Touaregues, beaucoup de peuples autochtones en Afrique sont en voies d'extinction. Un grand nombre d'entre nous en particulier les jeunes meurent tous les jours victimes des conflits ou effets des changements climatique, nous sommes stigmatisés, marginalisé.

La region Afrique par ma voie appui la declaration de ONU FEMME, Mme Béatrice

Je recommande ainsi que les ETATS Africain y compris ceux de l'Afrique de l'OUEST et du Nord établissent en collaboration avec les peuples autochtones , les mécanismes de protections des DH des PA, les Agences des UN des plans d'actions sans attendre pour la mise en œuvre des recommandations de la conférence mondiale en prenant en compte son plan d'action. Cela prend en compte la mise en œuvre de la déclaration des droits des PA et toutes les mesures cité plus haut.

Il est tres important de retenir que dans le cas de l'Afrique quelque soit l'appellation donnée pour spécifier ce groupe de population (populations vulnérable, pastoralistes....) ces mesures s'appliquent à eux aussi car ils s'identifient comme telle par plaisir mais par besoin. Ainsi nous vous prions de faire des efforts concrets, ne jouer pas avec la survie d'une partie de vous.